Québec

Gouvernement du Québec
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
Président du Conseil du trésor

Québec, le 21 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Vous trouverez ci-joint la réponse aux trois questions inscrites au feuilleton le 2 octobre 2014 et qui m'était adressées par le député de Sanguinet, monsieur Alain Therrien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MARTIN COITEUX

p.j.

Québec
4e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-5926
Télécopieur : 418 643-7824
Courriel : cabinet@sct.gouv.qc.ca

Montréal
6e étage, bureau 6110
380, rue Saint-Antoine Ouest
Case postale 329
Montréal (Québec) H2Y 3X7

RÉPONSES À TROIS QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON LE 2 OCTOBRE 2014 ET ADRESSÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR PAR LE DÉPUTÉ DE SANGUINET.

Q-14

Dans le document « Rigueur et responsabilité dans la gestion des dépenses » déposé avec le budget de dépenses 2014-2015, il est inscrit à la page 20 : « Ultimement, l'objectif est de se rapprocher d'un niveau de dépenses comparable à celui des autres provinces ». Est-ce que le président du Conseil du trésor peut :

- **Détailler les paramètres qui seront utilisés pour calculer le niveau de dépense à atteindre ?**
- **Préciser les cibles que le président du Conseil du trésor souhaite atteindre ?**
- **Fournir la liste des programmes existants au Québec mais non au Canada et qui seront coupés ?**
- **Indiquer un objectif pour l'atteinte d'un niveau de dépenses comparables à celui des autres provinces canadiennes ?**

S'il souhaite demeurer compétitif avec les autres provinces sur le plan fiscal, le Québec ne peut se permettre d'avoir un niveau de dépenses significativement plus important que celles-ci. C'est en ce sens que l'objectif doit être de réduire l'écart de notre niveau de dépenses « per capita » avec celui des autres provinces.

Les cibles ne s'expriment pas pour autant sur cette base. Le gouvernement a été très clair à l'effet que son plan consiste, dans un premier temps, à ramener rapidement ses dépenses à un niveau comparable à celui de ses revenus, donc à atteindre l'équilibre budgétaire dès 2015-2016. Ensuite, il s'agira de ramener de façon durable le taux de croissance de ces dépenses à un niveau également comparable à celui des revenus. Si rien ne change par ailleurs, cette approche permettra au Québec de se rapprocher du niveau de dépenses des autres provinces.

À noter qu'il s'agit ici d'un objectif global qui n'empêche pas le Québec d'offrir un panier de services adapté à sa situation et à ses particularités, et donc différent de celui des autres provinces. Il n'est donc pas possible de faire un lien direct avec le panier de services des autres provinces pour établir quels programmes seraient coupés. Le gouvernement a mis sur pied la Commission de révision permanente des programmes justement pour pouvoir baser ses décisions sur une analyse rigoureuse de ses programmes.

Q-15

Dans le document « Rigueur et responsabilité dans la gestion des dépenses » déposé avec le budget de dépenses 2014-2015, il est inscrit à la page 25 que : « Dorénavant, toute nouvelle initiative et toute majoration apportée aux programmes existants devront être autofinancées de façon claire et explicite par les ministères concernées ».

En conséquent, est-ce que le président du Conseil du trésor peut produire et fournir la liste des nouvelles dépenses pour l'année 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence pour chaque ministère et chaque programme ?

Les nouvelles initiatives et les majorations de programmes ayant un impact sur les dépenses et déjà prévues lors du dépôt du Budget 2014-2015 sont essentiellement les investissements de 52 M$ pour financer différentes mesures de relance pour l'économie ainsi que la hausse de 42 M$ du budget affecté aux travaux sylvicoles. Ces initiatives sont financées globalement par les mesures annoncées à ce même budget, lesquelles sont résumées en réponse à la question suivante.

En ce qui concerne les nouvelles initiatives ou la bonification de programmes ayant un impact sur les dépenses mais dont les coûts n'avaient pas été pris en compte au dernier budget, les rares cas ont fait l'objet d'une application rigoureuse du cran d'arrêt.

Q-16

Il est inscrit, à la page A.27 du budget 2014-2015, que la différence entre l'objectif de croissance des dépenses de 2% et le coût de la reconduction des programmes (6,1%) pour l'année 2014-2015 est de 3,2 milliards de dollars.

Ce chiffre est colporté par le président du Conseil du trésor comme étant le montant des coupes à réaliser cette année pour atteindre la cible du déficit prévu au plan de retour à l'équilibre budgétaire.

- **Le premier ministre a promis un gouvernement transparent. Par conséquent, est-ce que le président du Conseil du trésor peut fournir le coût de reconduction intégrale et la dépense prévue aux crédits 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis et dont la dépense sera nulle ?**

- **Pour chacun des ces programmes, est-ce que le président du Conseil du trésor peut dévoiler la liste exhaustive des programmes ministériels qui existaient à la fin de 2013-2014 et qui n'ont pas été reconduits intégralement pour l'exercice financier 2014-2015 ?**

Le total des coûts non reconduits que nous cherchons à obtenir correspond au montant de 3,2 milliards de dollars.

Au 7 avril 2014, le total de l'effort pour respecter l'objectif de croissance des dépenses de programmes s'élevait à 3,2 G$.

- Au budget 2014-2015 ce montant a ensuite été ramené à 2,7 G$ par à une hausse de l'objectif de croissance des dépenses de programmes par rapport à ce qui était prévu au Budget du 20 février 2014.
- Les coûts de reconduction ont également été actualisés à la baisse de sorte que le solde de l'effort à réaliser s'élevait à 2,3 G$.

Le solde de 2,3 G$ a ensuite été réduit de façon importante par des mesures ne touchant pas les programmes existants :

- Mesures administratives annoncées le 24 avril 2014 ;
- Mesures administratives spécifiques additionnelles demandées à certains ministères ;
- Remise en question de certaines initiatives de dépenses prises essentiellement par le gouvernement précédent dans un contexte budgétaire qui ne s'y prêtait pas.

Ainsi, le solde des efforts à réaliser par des mesures spécifiques était de 1,1 G$. Les mesures identifiées par chacun des ministères comprenaient notamment :

- Affaires municipales et Occupation du territoire :
  - Reconduction de l'effort demandé en 2013-2014 aux conférences régionales des élus;
  - Reconduction de l'effort demandé à la Ville de Montréal en 2013-2014 par le maintien du budget qui lui est accordé pour le soutien au développement économique;

- Économie, Innovation et Exportations :
  - Réduction de 10 % du montant des subventions accordées de façon récurrente à certains organismes à des fins de développement économique;
  - Réduction de la subvention accordée au Centre de recherche industrielle du Québec;

- Éducation, Loisir et Sport :
  - Réduction de l'enveloppe de soutien aux partenaires en éducation ainsi que de la subvention pour le transport scolaire des établissements d'enseignement privés agréés;

- Emploi et Solidarité sociale :
  - Amélioration du contrôle de la conformité des montants versés aux prestataires de l'aide de dernier recours grâce à un renforcement de la détection et du traitement des dossiers non conformes, à des rencontres individualisées et à l'accentuation de la stratégie d'intervention renforcée pour certains types de prestataires;

- Alignement de la durée maximale de participation au volet Insertion en emploi dans les entreprises d'économie sociale sur la durée en vigueur pour les entreprises à but lucratif;

– Famille :
  - Indexation de la contribution parentale;
  - Récupération d'une partie des surplus cumulés des centres de la petite enfance (CPE) et mesures équivalentes pour les garderies subventionnées;
  - Gel des barèmes de financement;
  - Report de l'engagement de réduire l'écart de financement entre les garderies subventionnées et les CPE;

– Santé et Services sociaux :
  - Étalement de l'augmentation de la rémunération des médecins;
  - Réduction des coûts au régime public d'assurance médicaments notamment par la signature d'ententes particulières avec les fabricants, la réduction du prix pour les médicaments génériques et la mise en place de meilleures pratiques;
  - Révision du programme de remboursement des services de procréation assistée;

– Sécurité publique :
  - Optimisation du volume d'effectifs de sécurité dans les palais de justice.